



# Réclamation pour perte et dommage

N° de compte du réclamant

NOM

ENTREPRISE (SI APPLICABLE)

ADRESSE

VILLE PROVINCE CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

VOTRE NUMÉRO DE RÉFÉRENCE (FACULTATIF)

Emplacement de l'envoi endommagé (SI APPLICABLE)

PERSONNE À CONTACTER

ENTREPRISE (SI APPLICABLE)

ADRESSE

VILLE PROVINCE CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

Conserver tous les envois et emballages endommagés jusqu' à ce la plainte soit finalisée.

## Expéditeur

NOM

ENTREPRISE (SI APPLICABLE)

ADRESSE

VILLE PROVINCE CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

## Destinataire

NOM

ENTREPRISE (SI APPLICABLE)

ADRESSE

VILLE PROVINCE CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

## Raison de la réclamation

Colis perdu(s)

Colis endommagé(s)

Article(s) perdu(s) dans colis endommagé(s)

Montant réclamé \_\_\_\_\_ \$

Notre numéro de référence de recherche

Description des marchandises ➤ \* NIC/ Numéro(s) d'identification du colis \_\_\_\_\_

Date d'expédition de l'envoi \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Fournir une brève description de l'envoi (PAR EXEMPLE : COULEUR, POIDS, DIMENSIONS, FABRICANT, MODÈLE, N° DE PÈCE). Joindre un croquis ou une photo.

FRAIS D'EXPÉDITION : Les frais d'expédition seront remboursés pour les envois perdus uniquement. Lorsque vous réclamez le remboursement des frais d'expédition, vous devez joindre à votre réclamation une copie de la facture de Purolator et une preuve de paiement. Vous devez également joindre les documents suivants à toute réclamation :

1. Une copie du connaissance ou manifeste original de Purolator (demandez-le à l'expéditeur).
2. Une copie de la facture précisant les coûts d'origine pour confirmer le montant réclamé. Cette facture doit donner le détail du montant réclamé. Ces coûts doivent être les coûts du fabricant/e en gros et ne pas comprendre la marge de profit pour vente au détail.
3. Une explication détaillée de la manière dont vous avez déterminé le montant réclame.
4. Une copie du rapport d'inspection des dommages (si applicable).
5. Une copie de la facture de réparation (si applicable).
6. Tout autre document justificatif applicable.

Retournez PAR LA POSTE le présent formulaire dûment complété ainsi que tous les documents justificatifs à :

Bureau national des réclamations, Purolator  
1234, rue Main 7e étage Moncton (N.-B.) E1C 1H5

TÉLÉPHONE : 1-800-461-0540 TÉLÉCOPIEUR : 1 800-447-6933

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : claims@purolator.com

UN NUMÉRO UNIQUE VOUS PERMET D'ENTRER EN CONTACT AVEC PUROLATOR.

PUROLATOR

1 888 SHIP-123

www.purolator.com

Je certifie par la présente que toutes les données fournies sur le présent formulaire sont véridiques.

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

### MODALITÉS DE TRANSPORT ET RESTRICTIONS EN TERMES DE RESPONSABILITÉ

#### RESPONSABILITÉ MAXIMUM

Le montant de toute perte ou de tout dommage pour lequel Purolator peut être responsable, que la perte ou le dommage soit ou non le résultat d'une négligence, n'excédera pas 4,41\$ par kilogramme ou 2 \$ la livre, calculé sur le poids total de l'envoi, à moins qu'une valeur supérieure ne soit indiquée au verso du connaissement; mais en aucun cas la valeur déclarée n'excédera:

- Pour les envois expédiés au Canada ou du Canada vers les États-Unis, cinq mille dollars canadiens (5 000 \$ CAN), port dû ou port payé.
- Pour les envois expédiés du Canada à toute destination internationale autre que les États-Unis, cinq mille dollars canadiens (5 000 \$ CAN), port payé uniquement.

Le réclamant accepte que, nonobstant toute divulgation de la nature ou de la valeur de la marchandise, le montant de toute perte ou de tout dommage, y compris les dommages accessoires, accidentels ou indirects, les pertes de revenus ou de profits résultant de la perte ou de l'endommagement de la marchandise et/ou d'une livraison incorrecte, de la non-livraison ou d'un retard dans la livraison de la marchandise, n'excédera pas la responsabilité maximum de Purolator indiquée ci-dessus.

#### <<AUX RISQUES ET PÉRILS DE L'EXPÉDITEUR>>

Les articles suivants ne sont pas compatibles avec le système rapide de tri et de manutention de Purolator et risquent d'être facilement endommagés. C'est pourquoi, ces envois ne seront acceptés pour transport qu'aux risques et périls de l'expéditeur. C'est-à-dire que Purolator ne sera pas responsable et n'acceptera aucune réclamation pour toute perte encourue suite à la perte, au dommage ou au retard de livraison de l'envoi.

1. Les articles en verre et céramique (porcelaine, poterie, etc.).
2. Les Liquides (peintures, médicaments, etc.).
3. Les articles dont la température doit être contrôlée.
4. Les articles ménagers (c'est-à-dire les articles personnels, emballés personnellement).
5. Les articles interdits mais remis à Purolator et acceptés pour transport à l'insu de Purolator quant à leur contenu, taille, emballage, etc.

Les envois expédiés <<aux risques et périls>> de l'expéditeur dans le système de manutention de PCL doivent être expédiés sans aucune valeur déclarée (c.-à-d. sans assurance).

#### DOMMAGES CACHÉS

Les dommages cachés doivent être signalés à votre centre d'appels de Purolator dans les quarante-huit (48) heures suivant la livraison de la marchandise. Les dommages visibles doivent être signalés au moment de la livraison et également rapportés à votre centre d'appels de Purolator dès réception. Aucun transporteur n'est responsable de la perte ni de l'endommagement de marchandises transportées sous connaissement ou manifeste à moins qu'un avis écrit ne soit remis dans les soixante (60) jours suivant la livraison de la marchandise, ou, dans le cas d'une non livraison (perte), dans les neuf (9) mois suivant la date d'expédition.

UN NUMÉRO UNIQUE VOUS PERMET D'ENTRER EN CONTACT AVEC PUROLATOR.

**PUROLATOR**

**1 888 SHIP-123**